



## Communiqué

Paris, le 13 mai 2016

### **DIOCESE DE PARIS : INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX EN COURS SUR LES CAS D'AGRESSIONS SEXUELLES**

---

La réunion de ce jour du Conseil presbytéral du diocèse de Paris – instance consultative représentative des prêtres du diocèse – a tenu aujourd'hui sa 3<sup>ème</sup> réunion de l'année. Le cardinal Vingt-Trois avait choisi que cette séance soit principalement consacrée aux cas de pédophilie dans l'Eglise.

En cohérence avec les décisions prises et annoncées le 12 avril par la Conférence des Evêques de France, ces échanges et les propositions formulées permettront au cardinal Vingt-Trois de préciser et compléter les procédures et dispositions à suivre en la matière dans le diocèse. Le Cardinal présentera le dispositif ajusté à l'occasion de la rencontre prévue, depuis septembre dernier, avec l'ensemble des prêtres de Paris le 3 juin prochain.

Au cours du Conseil de ce vendredi, les principes suivants ont été rappelés :

- Toute personne victime d'une agression sexuelle (ou leurs parents en cas d'enfants mineurs) est encouragée à se manifester personnellement auprès du Diocèse. Elle sera reçue et écoutée. Elle sera conseillée sur les suites à donner, et incitée à porter plainte et à saisir les autorités judiciaires ;
- Toute personne ayant connaissance de faits qui justifient une plainte ou une dénonciation doit saisir les autorités judiciaires.

L'actualité médiatique a aussi conduit le cardinal Vingt-Trois à informer les membres du Conseil presbytéral des réponses données à la presse, dès le 4 mai, à propos du Père Tony Anatrella :

- Le Père Anatrella a fait l'objet d'une plainte en 2006. Le Parquet de Paris a classé cette plainte en 2007 et le Diocèse de Paris a suivi la décision du Parquet.
- En 2014, un prêtre a transmis au cardinal Vingt-Trois le témoignage écrit, mais anonyme, d'un patient majeur du Père Anatrella. Le Cardinal a demandé au prêtre intermédiaire d'inviter cette personne à rencontrer l'Official, vicaire judiciaire de l'Archevêque, qui "l'écouterait attentivement et verrait quelles suites donner". A ce jour, cette personne n'a pas donné suite.
- Fin avril 2016, un autre prêtre de Paris a rencontré le Cardinal en disant connaître le témoignage d'autres personnes. Ne pouvant agir sur la base de déclarations anonymes et indirectes, le Cardinal a demandé à ce prêtre d'encourager ces personnes à prendre contact personnellement et à porter plainte.

### **Diocèse de Paris - Service de la communication**

Tél : 01 78 91 92 06 - [communication@diocese-paris.net](mailto:communication@diocese-paris.net) - [www.paris.catholique.fr](http://www.paris.catholique.fr)

Géraldine Muselier - Delmarre : 01 78 91 92 06 / 06 07 88 97 66 - [gmuselier@diocese-paris.net](mailto:gmuselier@diocese-paris.net)

Karine Dalle : 01 78 91 92 02 / 06 65 87 31 09 - [kdalle@diocese-paris.net](mailto:kdalle@diocese-paris.net)